

Protocole de notification de la communication de crise

1. Identification de la crise

Décrivez brièvement la crise : ...

2. Évaluation initiale de la situation

a. Collecte d'informations de base :

- i. Que s'est-il passé ? ...
- ii. Où et quand cela s'est-il produit ? ...
- iii. Qui est concerné ? ...
- iv. Quelles sont les conséquences possibles ?

b. Classification de la gravité

Évaluer la gravité de la crise (impact faible, moyen ou élevé).

3. Canaux d'information

Il s'agit toujours du chef du département de l'employé qui a détecté la crise. S'il n'est pas disponible, il s'agit soit du chef du département des programmes, soit du directeur (voir aussi numéro disponible en permanence).

Dans certains cas, comme les crises humanitaires ou de sécurité, une ligne d'assistance téléphonique est disponible en permanence au numéro suivant : +32 499 16 78 12.